



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **4 avril 2024**
Présents : **20**
Votants : **25**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Arnaud BRUNET
Jean BÉDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Dominique FRANÇOISE	a donné pouvoir	à	Christophe PRUDHOMME
William NETO DE JESUS	a donné pouvoir	à	Laurence AUDIBERT
Brigitte FOULON	a donné pouvoir	à	Catherine BARBERO

ETAIT ABSENT :

Patrick MICHEL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Ngoc Loi TRAN a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2024-16 : FINANCES – Compte administratif – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 (pas de décisions modificatives en 2023) ;

VU l'avis de la commission municipale « Finances / Vie économique » qui s'est réunie le 12 mars 2024 ;

VU le compte de gestion du Comptable public relatif à l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Arnaud BRUNET, Maire, s'est retiré lors du vote du compte administratif ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a élu comme président Madame Catherine BARBERO pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1ère adjointe au Maire en charge de la Communication - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour et 9 absentions (H.GUISE, A.SCHMITT, N.BEELS, M.BOUARFE, JM.LONGEQUEUE, J.BEDU, D.FRANCOISE, C.PRUDHOMME, M.BAPTISTA)

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	3 429 079,40 €
Recettes réalisées	3 610 127,15 €
Résultat brut	181 047,75 €
Excédent exercice N – 1	1 659 989,79 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 841 037,54 €
Investissement	
Dépenses réalisées	1 746 911,08 €
Recettes réalisées	890 975,64 €
Résultat brut	- 855 935,44 €
Résultat exercice N – 1	643 587,63 €
Solde d'exécution excédent	- 212 347,81 €
Résultat total section de fonctionnement et d'investissement : 1 628 689,73 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 4 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20240404-2024-16-1-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Le Maire
Arnaud BÉTHÉRIE
